

ANNEXE 2 : LISTE DES PERIMETRES DE LOCALISATION DES VOIES, OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET ESPACES VERTS A CREER OU A MODIFIER

En application de l'article L. 151-41 (dernier alinéa) du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme inscrit sur des terrains des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements.

Conformément à l'article L. 152-2 du code de l'urbanisme, le propriétaire d'un terrain sur lequel est inscrit une servitude de ce type peut mettre en demeure la commune de procéder à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L.230-1 et suivants.

Les périmètres de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts à créer ou à modifier sont indiqués au document graphique n°1.

Périmètre	Destination	Localisation du périmètre
S1	- P1 et P2 : Allées piétonnes et espaces verts entre la rue du Berry, l'avenue Léon Blum et la rue du Roussillon.	Avenue Léon Blum Rue du Berry Rue du Roussillon Rue Paul et Camille Thomoux
S2	- V1 et V2 : Voies entre la rue d'Artois et la rue du Roussillon – emprise 10 à 13 mètres - P3 et P4 : Allées piétonnes et espaces verts entre l'avenue du 8 mai 1945, la rue d'Artois et la rue du Roussillon.	Avenue du 8 mai 1945 Rue d'Artois Rue du Roussillon
S3	- V3 : Voie entre la rue du 19 mars 1962 et la rue d'Artois – emprise 10 à 13 mètres.	Avenue du 8 mai 1945 Rue d'Artois Rue du Général Lecorguillier Rue du 19 mars 1962
S4	- V4 : Voie entre la rue Albert Camus et la rue Hippolyte Pina – emprise : 16 à 24 mètres. - V5 : Prolongement de la rue de Suffren jusqu'à V4 – emprise : 16 à 20 mètres. - V6 : Prolongement de la rue d'Anjou jusqu'à V4 – emprise : 9 à 15 mètres	Rue Albert Camus Rue de Suffren Allée d'Anjou Emprise du Gymnase Deglane Emprise du Collège Braques Emprise du Parc du Croissant Vert